

AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE

SA, avec Conseil d'administration au capital de 10 887 060 000 FCFA
 Siège social : Treichville - 1 avenue Christiani - 01 bp 1727 Abidjan 01 - RCI
 Tél. : +225 27 21 220 420 / Fax : +225 27 21 220 795
 RCCM N° CI-ABJ-1962B-1141 / CC 0101142A

**RAPPORT D'ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE 2025****I- Tableau d'activité et de résultats**

| Indicateurs en F CFA | 1er Semestre 2025 (1) | 1er Semestre 2024 (2) | 31/12/2024 | Variations | |
|--|-----------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|--|
| | | | | En valeur (3)=(1)-(2) | En pourcentage (%) (4)=([(1)-(2)]/(2))*100 |
| Chiffre d'affaires | 44 452 596 088 | 42 651 885 588 | 85 643 038 026 | 1 800 710 500 | 4% |
| Résultat d'Exploitation | -662 194 841 | -1 292 591 350 | 941 675 591 | 630 396 509 | -49% |
| Résultat Financier | 365 445 943 | 20 135 227 893 | 20 870 054 989 | -19 769 781 950 | -98% |
| Résultat des Activités Ordinaires | -296 748 898 | 18 842 636 543 | 21 811 730 580 | -19 139 385 441 | -102% |
| Impôts sur le résultat | -35 000 000 | -270 902 250 | -677 946 490 | 235 902 250 | -87% |
| Résultat net | -427 470 498 | 18 609 163 950 | 21 068 973 557 | -19 036 634 448 | -102% |

II- Commentaires de la direction de la société sur l'activité

Au premier semestre 2025, AGL Côte d'Ivoire enregistre une progression de +4 % de son chiffre d'affaires et une baisse de -102 % de son résultat net. Les évolutions du chiffre d'affaires s'expliquent par les performances enregistrées sur les métiers logistiques et maritimes.

Les activités logistiques liées aux commodités – notamment le transit maritime export, l'entreposage et la livraison transit – ont connu une hausse, soutenue par la bonne dynamique de la campagne cacao.

Au total, 204 915 tonnes ont été traitées au premier semestre 2025, soit une progression de +5 % par rapport à la même période en 2024. Par ailleurs, la Gestion Base Logistique affiche une croissance notable de 47 % de chiffre d'affaires par rapport au semestre précédent. A noter cependant, la baisse observée sur le levage-colis exceptionnel en raison du non-démarrage de certains projets miniers ainsi que du transit maritime import due au ralentissement d'activités de certains clients traditionnels.

Les activités maritimes atterrissent avec une bonne performance et portées par la hausse des volumes de cacao, de blé et de sucre. La gestion des conteneurs vides et le maintien d'un bon niveau de volumes consignés ont contribué à amortir le recul de l'activité de livraison de conteneurs.

Cette dernière est impactée par les forts embouteillages dans la zone portuaire, causés par les travaux routiers en cours.

La baisse de -102 % du résultat net s'explique principalement par l'absence de dividendes des filiales au cours du premier semestre 2025.

Sur les incidences probables

RAS

III- Autres informations pertinentes

RAS

Fait à Abidjan, le 13/08/2025

NB: Ces informations ont fait l'objet d'une attestation de nos commissaires aux comptes.

Deloitte.

ECR International

DELOITTE Côte d'Ivoire
3^e et 4^e étage, Immeuble ITC, Tour C
Boulevard Hassan II
01 BP 224 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 99 11

ECR International
8eme étage, immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey
01 BP 4050 Abidjan 01
Téléphone : 27 20 27 18 72

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.

**Rapport d'examen limité des commissaires
aux comptes sur les états financiers clos
au 30 juin 2025**

Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025
Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
01 BP 1727 Abidjan 01
Ce rapport contient 4 pages hors annexes



ECR International

DELOITTE Côte d'Ivoire
3^e et 4^e étage, Immeuble ITC, Tour C
Boulevard Hassan II
01 BP 224 Abidjan 01
Téléphone : 27 22 59 99 11

ECR International
8eme étage, immeuble Ollo
Avenue Franchet d'Esperey
01 BP 4050 Abidjan 01
Téléphone : 27 20 27 18 72

Aux actionnaires

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
01 BP 1727 Abidjan 01
Abidjan

**Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité
et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2025**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

1 Introduction

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société et en exécution des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons vérifié la sincérité des informations contenues dans le tableau d'activité et de résultat et dans le rapport d'activité semestriel de la Société Africa Global Logistics Côte d'Ivoire S.A. couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA), sur la base des comptes tenus selon le SYSCOHADA.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.



ECR International

Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les états financiers clos au 30 juin 2025
Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 " Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité." Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activités semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Les commissaires aux comptes

Abidjan, le 11 novembre 2025

DELOITTE Côte d'Ivoire



Frédéric Bledou
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ECR International



Georges Henri Aïé
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Deloitte.

ECR International

*Africa Global Logistics Côte d'Ivoire (AGL) S.A.
Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes
sur les états financiers clos au 30 juin 2025
Période allant du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025*

Annexe

**Tableau d'activités et de résultat et Rapport
d'activités semestriel au 30 juin 2025**